

# RÉGIME GÉNÉRAL

Affections Professionnelles provoquées par les poussières de bois

DÉSIGNATION DES MALADIES	TRAVAUX PROVOQUANT CES MALADIES
<p><b>Lésions eczématiformes</b> récidivant en cas de nouvelles expositions au risque ou confirmées par test épicutané.</p> <p><b>Délai de prise en charge : 15 jours</b></p> <p><b>Conjonctivite</b> récidivant en cas de nouvelle exposition au risque confirmé par test .</p> <p><b>Délai de prise en charge : 7 jours</b></p> <p><b>Syndrome respiratoire</b> avec dyspnée, toux, expectoration, récidivant après nouvelle exposition au risque dont l'étiologie professionnelle est confirmée par la présence d'anticorps précipitants permettant d'identifier l'agent pathogène correspondant au produit responsable.</p> <p><b>Délai de prise en charge : 30 jours</b></p> <p><b>Fibrose pulmonaire</b> avec signes radiologiques et troubles respiratoires confirmés par l'exploration fonctionnelle lorsqu'il y a des signes immunologiques significatifs.</p> <p><b>Délai de prise en charge : 1 an</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Manipulation,</li><li>• Traitement et usinage des bois</li><li>• Tous travaux exposant aux poussières de bois</li></ul>
<p><b>Cancer primitif</b> : carcinome des fosses nasales, de l'ethmoïde et des autres sinus de la face.</p> <p><b>Délai de prise en charge: 40ans</b></p> <p><i>(Sous réserve d'une durée d'exposition de 5ans)</i></p>	<p>Travaux exposant à l'inhalation de bois:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Travaux d'usinage du bois (fraisage, perçage et ponçage);</li><li>• Travaux effectués dans les locaux où sont usinés le bois</li></ul>

Maj MARS 2015

## PARLEZ-EN A VOTRE MÉDECIN DU TRAVAIL !

Service de Santé au Travail Inter-Entreprises  
262-264 Bld du Président Wilson - CS 51483  
33001 BORDEAUX Cedex  
Tél. 05 56 44 10 33 - Fax. 05 56 81 95 99  
contact @ssti33.fr

Centre médical d'Arcachon  
63, Cours Lamarque 33120 Arcachon  
Tél: 05.57.52.22.62

Centre médical d'Arès  
Rés. du Centre - Apt 11 Avenue de la libération  
(angle rue Paul Wallerstein)  
33740 Arès  
Tél: 05.56.97.59.73

Centre médical de Bègles  
5 rue Grousset 33 130 Bègles  
Tél: 05.56.49.26.45

Centre médical de Cenon  
37 Avenue René Cassagne 33150 Cenon  
Tél: 05.56.32.90.51

Centre médical de Mérignac  
151 Avenue de la Libération 33700 Mérignac  
Tél : 05.56.97.59.73

Centre médical de Pessac  
30 Avenue Robert Clavé 33 600 Pessac  
Tél : 05.56.07.60.49

Centre médical de Pey-berland  
Rés.Pey-Berland  
16, rue Beaubadat 33000 Bordeaux  
Tél : 05.56.81.86.60

Centre médical de Pugnac  
N°6 Lieu dit Grillet  
Le Fassier  
33710 PUGNAC  
Tél : 09.71.00.32.10



**SSTI3**  
SANTÉ AU TRAVAIL

SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL  
INTER-ENTREPRISES

## TRAVAIL DU BOIS POUSSIÈRES DE BOIS

> Protégez-vous !

VOTRE SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL  
VOUS INFORME

[www.ssti33.org](http://www.ssti33.org)

# LES POUSSIÈRES DE BOIS : « AYEZ LES BONS RÉFLEXES, PROTÉGEZ-VOUS ! »

## » LES SIGNES D'ALERTE

- ❑ Vous saignez du nez;
- ❑ Vous avez une narine bouchée ou le nez qui coule;
- ❑ Vous avez des troubles de l'odorat;
- ❑ Vous présentez une douleur ou un gonflement au coin de l'œil;
- ❑ Vous avez des troubles oculaires;
- ❑ Vous avez des troubles respiratoires;
- ❑ Vous avez une irritation de la peau;



PARLEZ-EN  
A VOTRE MÉDECIN !  
DU TRAVAIL !

## » LES DANGERS

Les poussières de bois les plus fines peuvent provoquer **des cancers des sinus de la face et des fosses nasales**, notamment celles produites par les opérations de ponçage, d'égrenage ou d'usinage. Ces cancers apparaissent en moyenne après 30 ans d'exposition.

Elles peuvent également engendrer **de l'eczéma, des conjonctivites, des rhinites, de l'asthme et des troubles respiratoires.**

## » LES RISQUES ASSOCIÉS



### AGENTS CHIMIQUES DANGEREUX (ACD)

dont Cancérogènes Mutagènes toxiques pour la Reproduction (CMR)

» Ranger les et apprenez à lire **leurs étiquettes et les fiches de données de sécurité (FDS) !**

» A utiliser dans un endroit bien ventilé avec **des équipements de protection individuelles (EPI)** afin d'éviter l'inhalation et le contact avec les yeux ou la peau.



### BRUIT

» Protéger vous avec **un casque anti-bruit ou des bouchons d'oreille !** double protection aux poste les plus bruyants !



### MACHINES DANGEREUSES

» Respecter les **consignes de sécurité !**

» Restez **vigilants !**



### CHUTES DE PLAIN PIED OU D'OBJETS

» **Évitez l'encombrement !**

» **Rangez vos postes de travail !**



## » LES BONS REFLEXES pour limiter l'empoussièrément :

- ✓ **Utilisez** les aspirations à votre poste,
- ✓ **Évitez** l'usage de la soufflette et le balayage à sec,
- ✓ **Passer** régulièrement l'aspirateur dans l'atelier,
- ✓ **Utilisez** un masque FFP3 ou cagoule ventilée en cas d'empoussièrément important,
- ✓ **Nettoyer** régulièrement les vêtements de travail sans utiliser la soufflette,
- ✓ **Lavez-vous** le nez avec du sérum physiologique en fin de poste.

## » UTILISEZ LES AUTRES PROTECTIONS INDIVIDUELLES

- ✓ Casques de chantier,
- ✓ Gants adaptés,
- ✓ Lunettes de sécurité hermétiques,
- ✓ Casque ou bouchons anti-bruit,
- ✓ Chaussures de sécurité
- ✓ ...

